



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide
de
référence

LE PÔLE D'APPUI À LA SCOLARITÉ (PAS)

Accompagner la réussite
de tous les élèves

Ecole

inclusive

Édito



« Chaque enfant a des caractéristiques, des intérêts, des aptitudes et des besoins d'apprentissage qui lui sont propres ». Cette ambition, portée dès 1994 par la Déclaration de Salamanque, est au cœur de l'action de l'académie de Montpellier. Notre promesse est celle d'une Ecole pleinement inclusive, engagée pour la réussite de tous les élèves, et pour cela en capacité de s'adapter au rythme et aux besoins de chaque élève.

Pour concrétiser cet enjeu fort de l'Ecole de la République, nous devons nous concentrer sur les compétences et les potentialités de chacun ; et cela implique de dépasser collectivement les logiques de catégorisation. C'est dans cette dynamique que s'inscrit la création des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS).

Le PAS est une organisation innovante conçue pour garantir une réponse de première intention, rapide et efficace. Son apport est double :

- ▮ **Souplesse et réactivité** : Le PAS intervient dès l'identification d'une difficulté, sans nécessiter une notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).
- ▮ **Expertise pluridisciplinaire** : Coordonné par un binôme composé d'un enseignant spécialisé et d'un éducateur spécialisé, il mobilise des ressources complémentaires (personnes ressources de l'éducation nationale, équipe ressource médico-sociale...) pour offrir des aménagements et un soutien sur-mesure.

Comme le souligne Alexandre Ployé, l'école doit concevoir des espaces de travail « suffisamment riches et souples pour répondre aux besoins partagés d'une grande diversité d'élèves ». Ces besoins incluent un environnement stimulant et sécurisant, rendu possible par une coopération étroite entre les enseignants, les familles et les professionnels du secteur médico-social.

Par la force de cet engagement collectif, nous renforçons l'accessibilité pédagogique pour tous les élèves, au cœur de nos établissements. À l'échéance de la rentrée 2027, l'ensemble des écoles et établissements de notre académie sera couvert par un PAS, garantissant ainsi à chaque élève les conditions optimales pour s'épanouir et développer tout son potentiel.

Carole DRUCKER-GODARD

Rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités



Sommaire

Présentation du PAS 6

1. Qu'est-ce que le Pôle d'Appui à la Scolarité ? 6
2. Comment le PAS aide-t-il chaque élève ? 9
3. Comment solliciter le PAS ? 10
4. Ce qui ne change pas 12
5. Quels sont les retours des premiers PAS de l'académie ? 13

Organisation du PAS 14

1. Équipe opérationnelle du PAS 14
2. Analyse des besoins et regards croisés. 14
3. Élaboration des réponses 15
4. Missions ressource du PAS 15
5. Pilotage du PAS. 15

Foire aux questions 16

Glossaire 18

Pour aller plus loin....19

1. Cadre de référence : Déploiement des Pôles d'Appui à la Scolarité 19
2. PAS et RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) 19
3. PAS et fonctionnement intégré avec les EMAS
(Équipe Mobile d'Appui à la Scolarité) 20
4. Ressources 21

Présentation du PAS

1. Qu'est-ce que le Pôle d'Appui à la Scolarité ?



Le Pôle d'Appui à la Scolarité est un service de proximité situé dans un établissement scolaire, à destination de **chaque élève** qui rencontre une difficulté dans les apprentissages ou dans son parcours scolaire.

Les familles sont au cœur du dispositif : elles peuvent solliciter le PAS et sont associées à chaque étape. Leur participation est essentielle pour construire des réponses adaptées aux besoins de leur enfant en milieu scolaire.

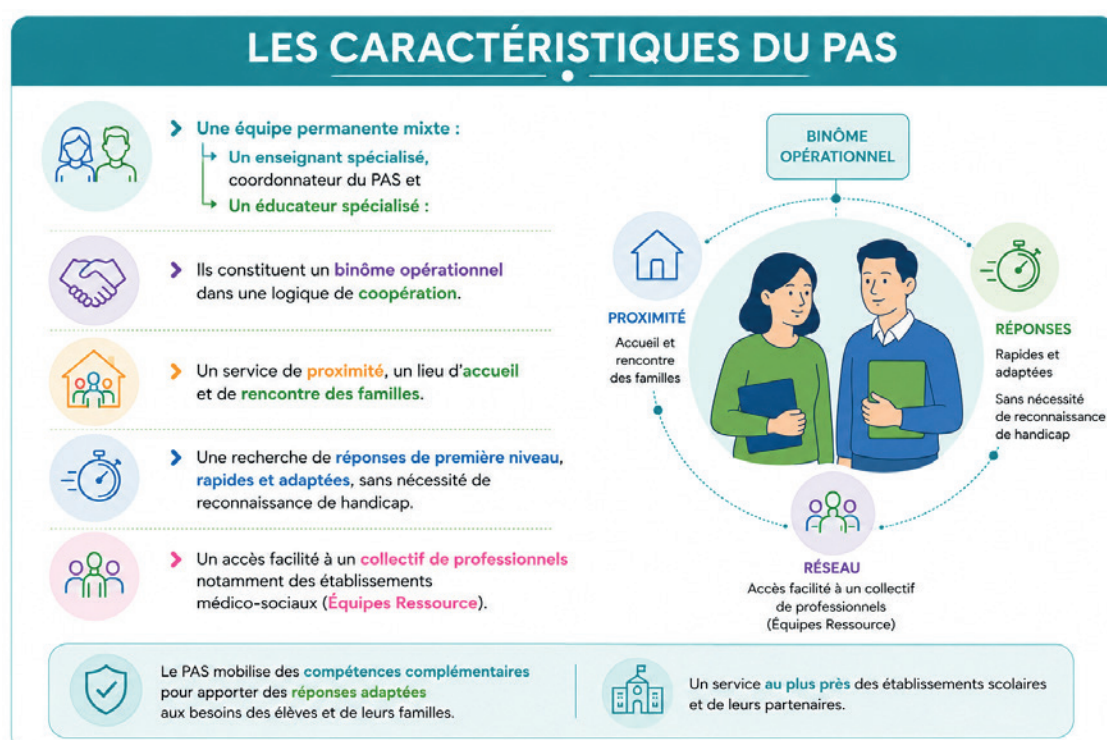
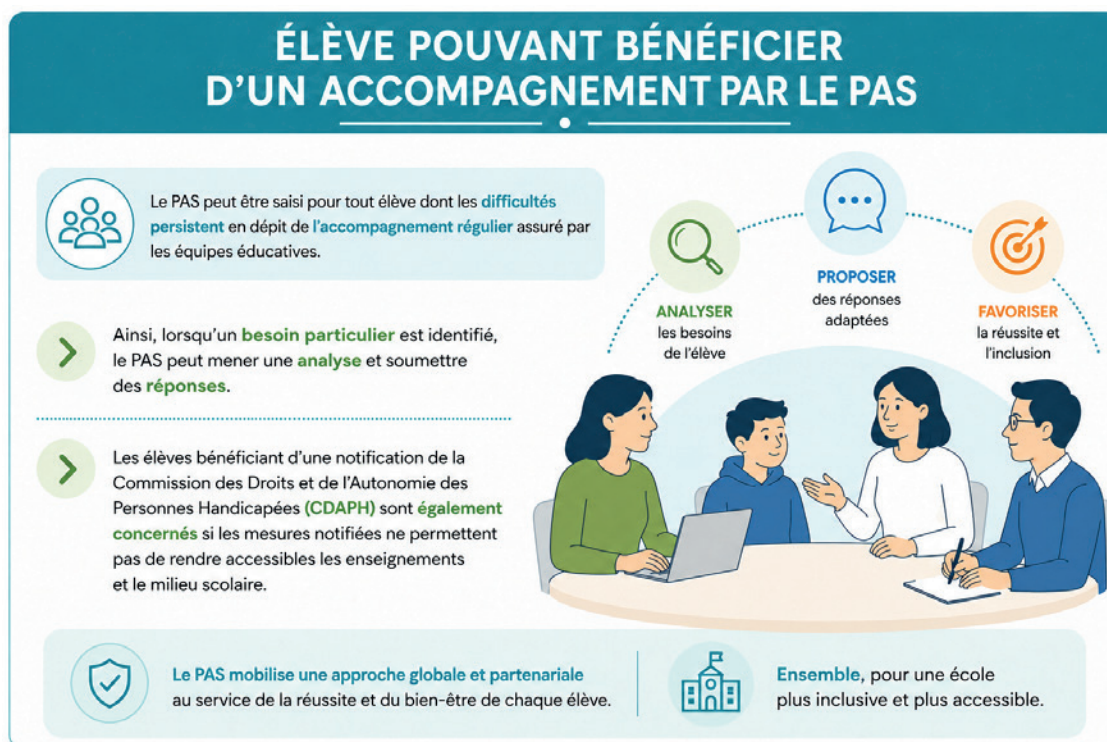
L'objectif du PAS est de répondre le plus précocement possible aux besoins de chaque élève en proposant des solutions concrètes pour favoriser la réussite de leurs apprentissages et l'amélioration de leur parcours.

Elève pouvant bénéficier d'un accompagnement par le PAS :

- Le PAS peut être saisi pour tout élève dont les difficultés persistent en dépit de l'accompagnement régulier assuré par les équipes éducatives.
- Ainsi, lorsqu'un besoin particulier est identifié, le PAS peut mener une analyse et soumettre des réponses.
- Les élèves bénéficiant d'une notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) sont également concernés si les mesures notifiées ne permettent pas de rendre accessibles les enseignements et le milieu scolaire.

Caractéristiques du PAS :

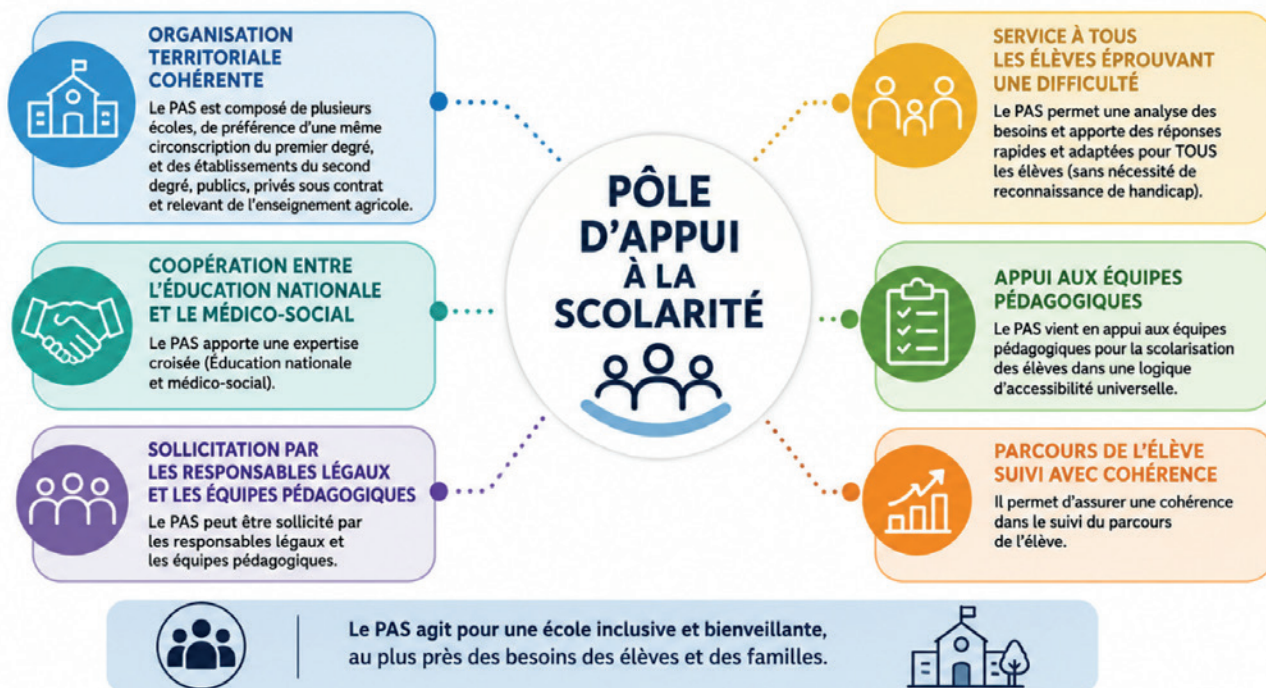
- Une équipe permanente mixte :
 - Un enseignant spécialisé, coordonnateur du PAS et
 - Un éducateur spécialisé :
- Ils constituent un binôme opérationnel dans une logique de coopération
- Un service de proximité, un lieu d'accueil et de rencontre des familles
- Une recherche de réponses de premier niveau, rapides et adaptées, sans nécessité de reconnaissance de handicap
- Un accès facilité à un collectif de professionnels notamment des établissements médico-sociaux (équipes ressource)



LE PAS : UN APPUI POUR TOUS LES ÉLÈVES



Le PAS vient en appui aux équipes pédagogiques pour la scolarisation des élèves dans une logique d'**accessibilité universelle**.



Les ressources du PAS

Afin de répondre rapidement à tous les besoins éducatifs et pédagogiques des élèves, le PAS doit pouvoir compter sur des ressources multiples, notamment sur l'ensemble des personnels

concourant à l'aide, à l'accompagnement et au soin, qu'ils relèvent du scolaire, de l'éducatif, du sanitaire, du paramédical ou du médico-social.



Le PAS mobilise et coordonne un réseau de partenaires pour apporter des **réponses adaptées** aux besoins des élèves.



2. Comment le PAS aide-t-il chaque élève ?

L'école inclusive se base sur le principe de l'accessibilité universelle des apprentissages qui est une démarche qui vise à anticiper et supprimer les obstacles pour que chaque élève puisse apprendre dans les meilleures conditions.

Elle repose sur une conception flexible, coopérative et centrée sur l'élève.

Le PAS peut apporter des réponses rapides et adaptées aux besoins spécifiques identifiés :

- » Propose des aménagements à mettre en place en classe
- » Étudie l'accessibilité des apprentissages par les outils numériques (ordinateur, tablette...)
- » Propose du soutien renforcé et des aides éducatives ponctuelles

En permettant aux responsables légaux et aux établissements scolaires de saisir le PAS pour tous les élèves, sans notification de la [CDAPH](#) préalable, le PAS est ainsi amené à intervenir le plus précocement possible dans le parcours de l'élève, dans une logique d'accessibilité.



Comparaison des Dispositifs d'Appui

DISPOSITIF	MODE D'INTERVENTION	PUBLIC CIBLE
 PAS	 Fixe (Lieu dédié)	 Élèves de la maternelle au lycée
 EMAS	 Mobile (En école et établissement)	 Élèves de la maternelle au lycée
 RASED	 Mobile (En école primaire)	 Élèves de la maternelle et de l'école élémentaire

3. Comment solliciter le PAS ?

Un ou plusieurs représentants légaux de l'élève contactent directement le PAS du secteur de l'école ou de l'établissement par téléphone ou mail.

Le contact est établi, un rendez-vous est fixé pour organiser une rencontre. Selon la teneur des échanges, la famille renseigne une fiche de saisine.



<https://www.arcgis.com/apps/dashboards/2bca684475a04d958576a776ba59d794#>

L'établissement scolaire : un personnel de l'établissement scolaire peut proposer de saisir le PAS si les aides ordinaires quotidiennes mises en place ne suffisent pas à répondre aux besoins de l'élève.

L'accord de la famille est nécessaire pour favoriser la coopération la plus étroite dans l'intérêt de l'élève. La famille est informée à chaque étape.

- › Vérification des aides mobilisées : les difficultés et les réponses déjà engagées sont notées dans le Livret de Parcours Inclusif (LPI).
- › Envoi la demande : le directeur de l'école ou le chef d'établissement sollicite le PAS.
- › Étude de la situation : le binôme examine la demande, rencontre la famille et, si besoin, observe l'élève en classe.

Les parents sont toujours informés et associés à l'étude.

2 MODALITÉS POUR SOLLICITER LE PAS

1

LA FAMILLE

Un ou plusieurs représentants légaux de l'élève contactent directement le PAS du secteur de l'école ou de l'établissement par **téléphone** ou **mail**.



CONTACT

Le contact est établi par téléphone ou mail.



RENDEZ-VOUS

Un rendez-vous est fixé pour organiser une rencontre.



FICHE DE SAISINE

Selon la teneur des échanges, la famille renseigne une fiche de saisine.

2

L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Un personnel de l'établissement scolaire peut proposer de saisir le PAS si les aides ordinaires quotidiennes mises en place ne suffisent pas à répondre aux besoins de l'élève.



1. VÉRIFICATION DES AIDES MOBILISÉES

Les difficultés et les réponses déjà engagées sont notées dans le Livret de Parcours Inclusif (LPI).



2. ENVOI DE LA DEMANDE

Le directeur de l'école ou le chef d'établissement sollicite le PAS.



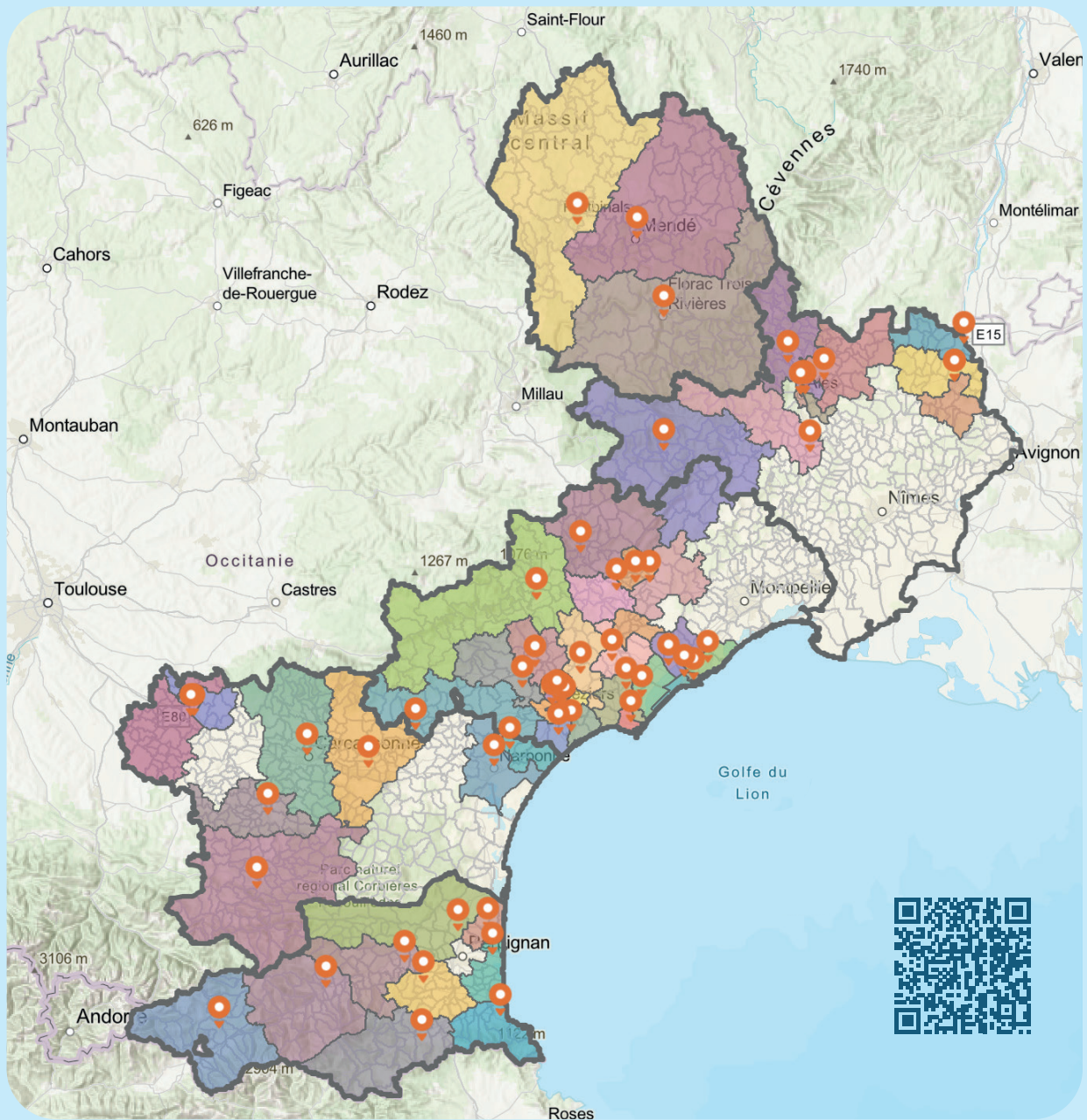
3. ÉTUDE DE LA SITUATION

Le binôme examine la demande, rencontre la famille et, si besoin, observe l'élève en classe.



La famille est **informée** et **associée** à chaque étape.

► Pour prendre contact avec le PAS, nous vous invitons à consulter la cartographie en cliquant sur la carte ci-dessous :



► Toute saisine du PAS nécessite l'ouverture du Livret de Parcours Inclusif de l'élève (LPI)
https://www.youtube.com/watch?v=e59usyz_ZQg



► Pour en savoir plus sur le LPI :
<https://eduscol.education.gouv.fr/5436/le-livret-de-parcours-inclusif-lpi>



Chaque PAS propose un flyer de présentation de son organisation et de ses contacts.



4. Ce qui ne change pas

- » L'enseignant de la classe (ou le professeur principal) reste l'interlocuteur privilégié de la famille.
 - Les réponses de l'équipe enseignante sont maintenues.
- » Si l'enfant dispose d'une notification MDPH, :
 - Les aides déjà décidées sont maintenues ;
- L'Enseignant(e) Référent(e) de la Scolarisation des Elèves en situation de Handicap (ERSEH) assure toujours le suivi personnalisé du parcours de la scolarité des élèves en situation de handicap. Il est le pivot entre l'école, la famille, les professionnels de santé et les institutions (MDPH, établissements scolaires, etc.). Il peut être sollicité par le PAS pour apporter son expertise.

5. Quels sont les retours des premiers PAS de l'académie ?

5 PAS préfigurateurs ont été déployés en 2025-2026 sur l'académie de Montpellier. Grâce aux travaux de recherche, les premiers enseignements émergent pour évaluer la plus-value de ce nouveau service.

EFFETS POSITIFS DES PAS



ÉLÈVES

Sentiment d'efficacité personnelle



Efficacité scolaire
dimension initialement
la plus fragile



Compétences sociales
ressource identifiée



Autorégulation
capacité d'adaptation mobilisée



Progression observée
confiance et engagement
renforcés



Une évolution progressive de la **confiance**
des élèves dans leurs capacités à réussir
et à s'engager dans les apprentissages.



ENSEIGNANTS

Sentiment d'efficacité professionnelle



Prise en compte des besoins des élèves
pour mieux y répondre



Utilisation d'adaptations pédagogiques
pour soutenir les apprentissages



Réflexion menée autour des modalités d'évaluation
pour mieux accompagner les progrès



Évolutions positives chez certains élèves
autonomie, participation, confiance en eux,
engagement dans les apprentissages



Intérêt du travail partenarial avec les professionnels du PAS
ressource précieuse pour comprendre les situations
complexes et construire des réponses adaptées



Une meilleure compréhension des situations complexes
et des **réponses pédagogiques davantage adaptées.**

IMPACTS OBSERVÉS



AUTONOMIE



PARTICIPATION



CONFIANCE



ENGAGEMENT

LES EFFETS POSITIFS DES PAS



FAMILLES



Écoutées
sentiment d'être entendues



Informées
meilleure compréhension
des évolutions



Associées
coopération renforcée avec
les équipes



Soutenues
accompagnement, soutien
et médiation



Une **place active** retrouvée
dans le parcours scolaire de l'enfant.



BINÔME

COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE



Complémentarité
entre les professionnels de l'Éducation nationale
et du secteur médico-social



Vision globale
des besoins des élèves



Coopération renforcée
avec les familles



Meilleure coordination
entre les différents partenaires



Sentiment d'utilité renforcé
des professionnels



Une réponse plus **globale et plus cohérente**
aux besoins des élèves.

PISTES D'AMÉLIORATION



COORDINATION
avec les équipes pédagogiques



VISIBILITÉ
des actions mises en œuvre



CONTINUITÉ
du suivi

Organisation du PAS

1. Équipe opérationnelle du PAS

LES ACTEURS DU PAS



Le PAS repose sur une équipe pluridisciplinaire associant des professionnels de l'Éducation nationale et du secteur médico-social.

Cette équipe travaille en lien étroit avec :

- La famille,
- L'enseignant de la classe,
- L'équipe éducative,
- Et, si besoin, d'autres professionnels de santé ou du médico-social.

Il est à noter que la coordination des AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap) est toujours assurée par un personnel dédié qui organise la répartition des personnels en fonction des besoins des élèves bénéficiant d'une notification spécifique d'accompagnement. Il est rappelé que l'objectif est de viser l'autonomie de l'élève.

2. Analyse des besoins et regards croisés

Le **repérage précoce**, la **mise en œuvre d'interventions ciblées** et une **orientation adaptée** sont des enjeux cruciaux pour assurer à l'enfant un développement personnel harmonieux. Ce repérage s'appuie sur une bonne connaissance par les professionnels du développement typique de l'enfant et ce dès la petite section de maternelle.

Le binôme rencontre les parents :

- Un échange avec les parents s'engage.
- Les réponses déjà mises en place par l'école (voir le LPI) sont examinées.
- Tout autre élément utile (ex. résultats scolaires) est collecté.

Si une aide médico-sociale est nécessaire, elle est proposée aux familles.

Après l'étude, le binôme informe le directeur de l'école ou le chef d'établissement des réponses qui seront mises en place.

3. Élaboration des réponses

3.1 Réponses de premier niveau

- » **Aménagements pédagogiques** : adaptations dans la classe, inscrites dans le LPI.
- » **Aide numérique** : tablettes ou logiciels pour soutenir l'apprentissage.
- » **Soutien d'un professionnel de l'Éducation nationale** : aide personnalisée, aide aux devoirs, etc.
- » **Soutien médico-social** : interventions ponctuelles si le besoin semble le nécessiter.

Toutes les réponses sont validées avec les parents et les enseignants.

3.2 Réponses de second niveau

- » **Accompagnement par des spécialistes** : orientation vers des structures ou des professionnels extérieurs.
- » **Aide à la démarche MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) : conseil auprès des parents et responsables légaux et soutien dans les démarches de constitution d'un dossier de reconnaissance de situation de handicap.

Le PAS veille à ce que tous les acteurs travaillent ensemble.

LES 2 NIVEAUX DE RÉPONSES DU PAS



4. Missions ressource du PAS

Le directeur d'une école ou le chef d'établissement peut demander directement l'appui du PAS.

- » Le PAS conseille les enseignants sur les pratiques inclusives.
- » Le PAS renforce le réseau partenarial du territoire et collabore avec les acteurs du médico sociaux, du sanitaire, du médical

- » Le PAS peut solliciter l'intervention des équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS)
- » Le PAS participe aux réunions du Réseau Pédagogique Territorial (RPT) pour harmoniser les pratiques.

5. Pilotage du PAS

Pour chaque Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS), le collectif des co-pilotes est constitué de 3 professionnels :

- » L'inspectrice / l'inspecteur de l'éducation nationale chargé(e) de circonscription du premier degré (IEN) ;
- » La cheffe / le chef d'établissement désigné par la Directrice / le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) ;
- » Ainsi que la directrice / le directeur de l'ESMS, supérieur hiérarchique de l'éducateur spécialisé rattaché au PAS

Ils assurent :

- » Un pilotage concerté en prenant appui sur une étroite collaboration entre les co-pilotes
- » La gestion des ressources
- » L'animation, la sensibilisation et la formation des équipes en vue d'une culture commune entre tous les acteurs impliqués
- » L'alliance éducative grâce à un dialogue régulier avec les familles.

L'EN ASH est supérieur hiérarchique de l'enseignant coordonnateur du PAS. En sa qualité de conseiller technique auprès du DASEN, il est également l'interlocuteur privilégié en appui des co-pilotes qui sont à l'initiative de l'organisation du PAS en territoire.

Foire aux questions

Quel est le lien avec le Livret de parcours inclusif (LPI) ?

Le PAS s'articule avec le **Livret de parcours inclusif** qui est un outil numérique de suivi. Le LPI permet :

- » De **centraliser les informations utiles au parcours de l'élève**,
- » De **formaliser les aménagements et les aides mises en place**,
- » De **faciliter la coordination entre les professionnels et la famille**,
- » D'**assurer la continuité** des aménagements d'une année scolaire à l'autre.

Le PAS s'appuie sur le LPI pour organiser et suivre les réponses apportées à l'élève.

Comment les familles peuvent-elles contacter le PAS ?

Via le site académique pour trouver les coordonnées du PAS de chaque secteur
<https://www.arcgis.com/apps/dashboards/2bca684475a04d958576a776ba59d794#>

Pour toute question, les familles peuvent se rapprocher :

- » De **l'enseignant** de leur enfant,
- » Du **directeur** ou **chef d'établissement**,
- » Du **conseiller principal d'éducation** (CPE)
- » De **l'équipe PAS** du secteur

La famille peut-elle refuser l'accompagnement du PAS ?

Le PAS repose sur **l'adhésion de la famille** puisqu'il est un dispositif d'accompagnement et de coordination du parcours de réussite de l'élève, pas une procédure d'injonction.

Donc oui, une famille peut refuser l'entrée dans la démarche et l'accompagnement par le PAS. Si ce refus a des conséquences, il ne bloque pas forcément toutes les actions de l'École :

- » Mise en place d'aménagements pédagogiques ordinaires (différenciation, adaptations),
- » Mobilisation des dispositifs internes (APC, PPRE, Devoirs faits, etc.),
- » Observation et suivi par l'équipe éducative,
- » Sollicitation des personnels de l'Éducation nationale dont le pôle ressource de circonscription

Comment sont formalisées les démarches et analyses du PAS ?

Dans le cadre d'un PAS, **plusieurs types d'écrits** peuvent exister :

- » Écrits professionnels "partagés"
- » Comptes-rendus d'observations en classe,
- » Synthèses de situation,
- » Fiches de suivi de saisine PAS,
- » Comptes rendus de réunions (équipe éducative, ESS, coordination),
- » Éléments intégrés dans le Livret de Parcours Inclusif.

Ces documents sont destinés à être partagés dans un cadre défini avec les acteurs concernés, dans les instances prévues (ESS, équipe éducative, coordination PAS).



Les notes personnelles (réflexions, notes d'entretiens, brouillons de synthèse, ...) n'ont pas vocation à être formalisées ou diffusées.

Comment et quand l'accompagnement du PAS peut-il prendre fin ?

Le PAS n'est pas un dispositif "figé" dans la durée. Il peut être **interrompu ou clôturé** lorsque la situation de l'élève évolue.

Cela peut concerner :

- » Une amélioration des réponses aux besoins de l'élève,
- » La mise en place d'un autre dispositif plus adapté (ex : [PPS](#), [PPRE](#), suivi médico-social),
- » Une stabilisation ne nécessitant plus de coordination PAS,
- » Un changement d'établissement ou de secteur,
- » Une absence de besoins identifiés après évaluation.

L'arrêt d'un accompagnement PAS n'est **jamais une décision individuelle**. Il est généralement acté :

- Par l'équipe PAS (coordonnateur Éducation nationale + partenaire médico-social),
- En lien avec l'équipe éducative de l'établissement
- Et avec la famille.

La **formalisation** peut se faire par :

- Une réunion de synthèse de clôture,
- Une trace écrite de fin de suivi (compte rendu ou synthèse),
- Une mise à jour ou clôture des éléments dans le Livret de parcours inclusif.

Selon les territoires, **cela peut être validé ou acté par le co-pilote** local du dispositif (IEN / chef d'établissement, en lien avec le directeur de l'ESMS, le cas échéant).

La logique est toujours : décision partagée et tracée.



Glossaire

Accessibilité (À l'école)	Ensemble des mesures, aménagements et pratiques mises en place pour garantir à tous, quelles que soient leurs différences, un accès équitable et effectif aux apprentissages
AESH	Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap
APC	Activités Pédagogiques Complémentaires, proposées à l'école maternelle et à l'école élémentaire sur décision de l'équipe pédagogique
Autorégulation	La capacité d'une personne à ajuster son attention, ses émotions, ses comportements et ses stratégies en fonction d'un but, d'un contexte et des exigences d'une tâche
ARS	Agence Régionale de Santé
Besoin (D'un élève)	Ensemble des conditions, ressources et soutiens nécessaires pour qu'un élève puisse apprendre, progresser et s'épanouir dans son parcours scolaire, en tenant compte de sa singularité. Cette approche centrée sur l'élève associe ses caractéristiques individuelles, son environnement et les objectifs de chaque situation d'apprentissage.
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CPE	Conseiller Principal d'Education
DASEN	Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN)
Difficulté (À l'école)	Obstacle vécu à tout moment de la scolarité qui entrave l'accès aux apprentissages, la compréhension, la participation ou la réussite d'un élève dans le cadre de sa scolarité.
EMAS	Equipe Mobile d'Appui à la Scolarité
Ergothérapeute	Professionnel du paramédical qui intervient pour aider les personnes à retrouver ou maintenir leur autonomie dans les activités quotidiennes, notamment après un accident, une maladie ou un handicap.
ERSEH	Enseignant(e) Référent(e) de la Scolarisation des Elèves en situation de Handicap
ESS	Équipe de Suivi de Scolarisation
IEN	Inspecteur de l'Education Nationale chargés de circonscription du premier degré
IEN ASH	Inspecteur de l'Éducation Nationale - Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves en situation ce Handicap
LPI	Livret de Parcours Inclusif
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
Orthophoniste	Professionnel du paramédical qui intervient dans la prévention, l'évaluation et la prise en charge des troubles de la communication, du langage, de la voix, de la déglutition et des fonctions cognitives.
PAP	Plan d'Accompagnement Personnalisé
PAS	Pôle d'Appui à la Scolarité
PPRE	Programme Personnalisé de Réussite Educative
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation
Psychomotricien	Professionnel du paramédical qui intervient sur les troubles du mouvement et du geste liés à des difficultés psychologiques ou neurologiques, souvent en lien avec des équipes médicales ou éducatives.
RASED	Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté
RPT	Réseau Pédagogique Territorial

Pour aller plus loin...

1. Cadre de référence : Déploiement des Pôles d'Appui à la Scolarité

» Circulaire : du 1er septembre 2025

Consulter le lien : <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo33/MENE2520651C>



» Cahier des charges des pôles d'appui à la scolarité

Consulter le lien : <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/annexe-cahier-des-charges-des-p-les-d-appui-la-scolarit-442008.pdf>



2. PAS et RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

» RASED : Circulaire du 18 août 2014, Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté et missions des personnels qui y exercent.

Consulter le lien : <https://www.education.gouv.fr/bo/14/Hebdo31/MENE1418316C.htm>



Critères	PAS	RASED
Mode d'intervention	Fixe (accueil dans un lieu dédié)	Mobile (intervention dans les écoles maternelles et élémentaires)
Objectif principal	Évaluer les besoins et proposer des réponses de première intention	Prévenir les difficultés scolaires et y remédier de façon complémentaire
Public	Élèves de la maternelle au lycée présentant des besoins éducatifs particuliers Élèves en milieu ordinaire, avec ou sans notification MDPH	Élèves de primaire (maternelle et élémentaire) avec difficultés scolaires persistantes
Durée d'intervention	Ponctuelle ou régulière (selon le projet)	Intervention ponctuelle
Rôle des professionnels	Enseignant spécialisé et éducateur spécialisé + intervenants complémentaires Répondre aux familles, évaluer les besoins, coordonner les réponses	Enseignants spécialisés (maîtres E et G), psychologues de l'éducation nationale Outiller l'élève pour qu'il puisse progresser en classe.

3. PAS et fonctionnement intégré avec les EMAS (Équipe Mobile d'Appui à la Scolarité)

EMAS : [Circulaire n° DGCS/SD3B/2025/119](#) du 4 septembre 2025 relative aux équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation (EMAS). Consulter le [lien](#)



En Occitanie, a été retenu le principe d’un fonctionnement totalement intégré PAS/EMAS. Ainsi, on nommera désormais **le binôme PAS** et **l’équipe ressource du PAS**. Les EMAS étant intégrées dans ce fonctionnement PAS.

- PAS (le binôme) : Expertise et évaluation dans un lieu dédié, pour une coordination des réponses.
- Equipe ressource du PAS : Accompagnement de proximité dans les écoles et établissement, par des personnels du médico-social.

Ce sont les binômes des pôles d'appui à la scolarité (PAS) qui saisissent les équipes ressource du PAS. Les équipes ressource du PAS interviennent alors dans le cadre du PAS auprès des élèves dont la situation est susceptible de présenter ou d’évoluer vers une situation de handicap et ce sans qu’une notification préalable de la CDAPH soit nécessaire. Elles ont aussi pour mission de réaliser des actions de sensibilisation des équipes éducatives. Elles peuvent le faire en coordination avec les binômes de PAS.

Ensemble : un réseau cohérent pour une scolarité inclusive, en adaptant les réponses aux besoins spécifiques de chaque élève.

- Les Equipes ressource sont un maillon clé des PAS, en apportant une expertise médico-sociale mobile qui complète l’action des enseignants et des autres professionnels. Leur rôle est de renforcer l’accessibilité de l’école en répondant aux besoins spécifiques qui dépassent les compétences pédagogiques classiques.
- Rôle de l’équipe ressource médico-sociale dans les PAS :
 - Expertise mobile :** Les équipes ressource interviennent au sein des PAS pour apporter leur expertise ponctuelle, en fonction des besoins identifiés.
 - Lien entre santé et école :** Elles assurent la continuité entre les soins, le médico-social et l’école, en collaboration avec les autres acteurs des PAS.
 - Réponse aux situations complexes :** Les équipes ressource sont sollicitées pour les cas nécessitant une évaluation approfondie ou une coordination renforcée.

Critères	binôme PAS	Équipe ressource PAS
Mode d’intervention	Fixe (accueil dans un lieu dédié)	Mobile (intervention dans les écoles et établissements scolaires)
Objectif principal	Évaluer les besoins et proposer des réponses de première intention	Accompagner et adapter en milieu ordinaire
Public	Élèves en milieu ordinaire, avec ou sans notification MDPH	
Durée d’intervention	Ponctuelle ou régulière (selon le projet)	Régulière et de proximité, selon besoin
Rôle des professionnels	Répondre aux familles, évaluer les besoins, coordonner les réponses	Accompagnement direct des élèves et des enseignants notamment par des actions de sensibilisation

4. Ressources

Guides académiques :

- › Sclarisation d'un élève présentant un trouble du spectre de l'autisme. Consulter le [lien](#)



- › Sclarisation d'un élève avec troubles spécifiques du langage et des apprentissages. Consulter le [lien](#)



Mementos

- › Aménagement du cadre
- › Cap école inclusive
- › Comportements déconcertants
- › Conception universelle des apprentissages (CUA)
- › CUA et structuration des contenus
- › Fonctions exécutives
- › Livret de parcours inclusif
- › Métacognition
- › Motivation scolaire
- › Résolution de problèmes mathématiques
- › ...

Accès à l'espace Accolad pour les professionnels de l'Éducation nationale



<https://acolad.ac-montpellier.fr/section/animation-pedagogique/ecole-inclusive/ressources-de-l-ecole-inclusive>

Cap école inclusive

- › Site conçu par des enseignants et experts pour favoriser la sclarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- › Sont accessibles :
 - Des outils d'observation pour cerner les difficultés des élèves ;
 - Des propositions et des ressources pour adapter l'enseignement à tous ;
 - Des moyens de s'informer sur les besoins des élèves.

Cap école inclusive

Confiance, apprentissages, partage

Formation MOOC Troubles du Neuro-Développement (TND)

- › Formation 100 % en ligne et gratuite
- › Sur les troubles du neuro-développement (TND) – autisme, troubles Dys, TDAH, TDI
Inscription et accès à ce [lien](#)



- › Détail de la formation et des modalités d'inscription sur la page dédiée de l'école académique de formation continue, consulter le [lien](#)





Guide
de
référence

LE PÔLE D'APPUI À LA SCOLARITÉ (PAS)

Accompagner la réussite
de tous les élèves

Ecole inclusive

Directrice de publication :
Carole DRUCKER-GODARD
Rectrice de la région
académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de
Montpellier,
Chancelière des universités

Académie de Montpellier
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr

Date de publication :

AX054 - Guide PAS-2026 - 17 septembre 2026

Maquette, graphisme :
Eric Picard - Service
Communication - PAO

Impression :
SRD Rectorat de Montpellier

Photos :
Images libres de droit - Freepik



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*